

COVID-19

Les élus d’Abitibi-Ouest rappellent l’importance des mesures sanitaires

La Sarre, jeudi le 29 octobre 2020 – Les élus de l’Abitibi-Ouest demandent à la population de demeurer vigilant et de suivre les mesures sanitaires en place. Une résolution a été adoptée en ce sens lors du conseil des maires du 28 octobre.

Même si la région ne dénombre aucun nouveau cas positif de COVID-19 au cours des quatre derniers jours, les élus tiennent à ce que l’Abitibi-Ouest et l’Abitibi-Témiscamingue demeurent dans le Palier 2 – préalerte, représenté par la couleur jaune, et peut-être même revenir au palier 1- vigilance (vert). Si les élus font cette demande, c’est que plusieurs personnes nous ont fait part d’un certain relâchement dans les habitudes des citoyens, notamment dans les commerces et en milieu de travail.

Les élus invitent les citoyens à redoubler de prudence et à appliquer les mesures d’hygiène nécessaires et prescrites notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage, au lavage des mains et à la distanciation physique de deux mètres.

Le préfet de la MRC invite tous les élus à lancer le même appel aux citoyens de leur municipalité. *«Je demande à chacune de nos municipalités d’interpeller leurs citoyens afin de leur rappeler que cette pandémie n’est pas terminée. Il s’avère important de respecter les règles mises en place par le gouvernement afin de contrôler la propagation. Il faut nous assurer de ne pas engorger notre système de santé déjà fragilisé et aussi, de maintenir les activités de notre économie si importante à notre territoire. La deuxième vague est bien présente dans plusieurs régions du Québec et si nous baissons notre garde trop vite et que des éclosions surviennent, nous devrons en subir les conséquences. Je trouverais dommage que suite à nos nombreux efforts nous en arrivions là. Soyons vigilants.»*, mentionne le préfet d’Abitibi-Ouest, monsieur Jaclin Bégin.

À PROPOS DE LA MRC D’ABITIBI-OUEST

La MRC d’Abitibi-Ouest est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés. Elle est bordée au nord par le 49^e parallèle et à l’ouest par la frontière ontarienne. Les activités agroforestières sont prédominantes sur ce territoire à caractère rural, où résident 20 574 personnes. Les principaux mandats de la MRC sont ceux de l’aménagement et du développement de son territoire.

-30-

Source :
Denis Beauregard
Conseiller en communication
MRC d’Abitibi-Ouest
819-339-5671 poste 240